

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MAI 2018 à 20h30

Date de Convocation : 4 mai 2018 – **Date d’affichage** : 16 mai 2018

Le lundi quatorze mai deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :

Mme Noëlle LEFORESTIER, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Gabriel LALLEMAND, Mme Josette DIOT, M. Daniel FELIX, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Philippe LAUVRAY, M. François LECOUCVEY, M. Patrick LENORMAND, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Rose-Marie LEROTY, M. Roger MAUDUIT, M. Fabrice RENOUF et Mme Stéphanie SOHIER.

Représentés :

M. Alain GIARD représenté par Mme Nathalie HEROUET
M. Jean-Louis LAURENCE représenté par Mme Martine LEPELLEUX

Secrétaire de séance : Mme Rose-Marie LEROTY

Effectif légal du conseil municipal : 19 – Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 17 – Nombre de conseillers votants : 19

ORDRE DU JOUR

- 1- Fonds d’Aide aux Jeunes 2018
- 2- Fonds de Solidarité pour le Logement 2018
- 3- Accueil de loisirs sans hébergement – Ouverture du mercredi matin
- 4- Logement communal 4 rue des Ecoles - Loyer
- 5- Demande de participation financière à l’étude de caractérisation des eaux de lavage et de ruissellement menée par le SILEBAN pour les exploitations maraichères de la Côte Ouest (2 exploitations pirouaises)
- 6- Boulangerie CORNU – Proposition d’installation d’un distributeur de pain.
- 7- Code forestier – Proposition de « préemption » sur une parcelle boisée cadastrée ZB12 vendue par monsieur RENOUF
- 8- Lotissement du Pont – Projet architectural HLM du Cotentin
- 9- Budget commune 2018 – DM n° 1 – Mât acier galvanisé
- 10- Acquisition de tracteur pour les services techniques municipaux
- 11- Cession ancien camion benne et tracteur services techniques municipaux
- 12- Salle polyvalente – modification du sol
- 13- Opération Pierres en Lumières 2018
- 14- Cinéma – Nettoyage annuel consultation prestataire
- 15- Coupe d’herbe 2018
- 16- Délégation de service public SAUR – Avenant n°1 au contrat de DSP.
- 17- Constitution des jurys d’assises 2019
- 18- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2018 est approuvé à la majorité.

Madame LEPELLEUX souhaite préciser les points suivants :

1. Concernant le budget camping, elle rappelle au conseil qu’en 2014, le camping était également bénéficiaire à hauteur de 215 000 € (Fonctionnement et investissement cumulés) et que cette année, le bénéfice de plus de 200 000 € est réalisé partiellement grâce à un emprunt prévu à hauteur de 100 000 €.

2. Concernant le manque d'analyse qui lui a été attribué, elle précise que son analyse est différente de celle de madame LEFORESTIER mais qu'elle a bien procédé à une étude analytique des chiffres présentés.

Madame le Maire souhaite également préciser quelques points :

1. Concernant l'acquisition de nouveaux mobil-homes et leur rentabilité

Madame le Maire donne lecture d'un tableau comparatif réalisé sur les 3 dernières années de location des mobil-homes communaux qui laisse apparaître une recette moyenne de 16 000 € par mobil-home pour les 3 ans. Un calcul qui tient compte de l'achat, de la reprise et des recettes annuelles permet de mettre en avant un bénéfice pour les 4 mobil-homes d'environ 22 250 €.

Madame LEPELLEUX demande si les frais d'entretien, le coût de l'électricité et de l'eau ont été pris en compte dans ce calcul. Monsieur LALLEMAND rappelle que ces frais sont pris en charge par les locataires.

Monsieur CAMUS Fafa projette sur l'écran les résultats financiers des mobil-homes communaux pour les trois dernières années.

En exemple : Mobil-home n°1

Recettes pour 3 ans 17 530 € - Acquisition 16 044.34 € - reprise 3 500 €. Bénéfice au bout des 3 ans 4 985,66 €. Si on prend un bénéfice moyen de 4 000 € par an sur 12 ans (de 2003 à 2014 inclus), le bénéfice réel est de 4 800 € pour 1 mobil-home.

C'est donc une excellente opération pour la commune.

Concernant les 215 000 € de bénéfice de 2014 évoqués par madame LEPELLEUX, ils sont le résultat de la politique d'investissement menée par la Municipalité de 2001 à 2008.

Madame le Maire rappelle que la location de mobil-homes permet à tous de venir en vacances à Pirou, de découvrir la commune et parfois d'envisager de s'y installer sans engager des frais conséquents.

Il est regrettable que les investissements en 2014 concernant la piscine n'aient pas été menés avec tout le sérieux nécessaire puisqu'il aura fallu, de 2015 à 2018, refaire entièrement le local technique, le liner, la plage de la piscine et changer entièrement le système de filtration.

D'autres investissements ont été réalisés tels que l'agrandissement de l'accueil, les accès, les barrières, la vidéo-surveillance, l'aire de jeux, les plantations etc. et ceci pour améliorer les conditions d'accueil.

2. Madame le Maire souhaite également donner des informations concernant le cumul d'un mandat électif avec la présidence d'une association.

Une demande a été déposée auprès des services du Sénat à ce sujet qui ont fait la réponse suivante :

« En principe, un élu peut être dirigeant d'une association, mais « Le Maire, l'adjoint ou le conseiller municipal intéressé à l'affaire doit s'abstenir de participer à la délibération du conseil municipal relative à la conclusion ou à l'approbation d'un contrat. Les délibérations qui seraient prises, dans de telles conditions, sont illégales (art. L 2131-11 du CGCT). La cour administrative d'appel de Marseille a cependant considéré, dans son arrêt – commune de Vauvert - 16 SEPTEMBRE 2003 – que si une association, bénéficiaire d'une subvention communale, présente un intérêt communal, et que ses membres ne peuvent en retirer aucun bénéfice personnel, la circonstance que le maire de la commune en soit président et que plusieurs conseillers municipaux fassent partie de son conseil d'administration n'est pas de nature à les faire regarder comme étant intéressés au sens des dispositions de l'article L2131-11 du CGCT ».

Monsieur GIARD peut donc être président de l'association ATPP et 1^{er} adjoint au Maire. D'autant plus qu'il n'a pas pris part au vote des subventions et il est à remarquer que son association n'a pas demandé de subvention à la commune. Alors que dans un passé récent, sous d'autres mandatures, la Foire aux Bulots coûtait entre 25 et 30 000 € à la commune.

Madame le Maire note qu'on ne peut que se féliciter de l'évolution des choses et remercier tous les bénévoles et les sponsors qui font que cet événement fait connaître Pirou et se déroule sans subvention communale.

Par contre, madame LEPELLEUX, qui semble si « rigoriste » et intransigeante vis-à-vis des lois et règlements, n'a pas du tout réagi, lorsqu'en mai 2014, alors que sa liste dirigeait alors la mairie pour quelques mois, monsieur FELIX, président de CSLP et conseiller municipal a voté une subvention de 9 000 € à son association CSLP. Il semble qu'il existe donc deux poids, deux mesures.

Cette année, lors du vote des subventions, bien qu'il n'en demande pas, monsieur GIARD n'a pas pris au vote et que c'est madame le Maire qui a demandé à monsieur FELIX de faire de même.

Madame le Maire espère que cette réponse permettra de clore ce sujet de façon définitive.

Madame le Maire ajoute que tous les bénévoles sont les bienvenus dans les associations et que leur présence permettrait d'avancer et de conforter les conseils d'administration.

Ajout de question à l'ordre du jour :

Madame le Maire informe le conseil que suite à un entretien avec les services du département concernant les profils de vulnérabilité des plages de Pirou (Armanville et face à la RD94), il est nécessaire de procéder à la révision de ces documents. Le Département a mis en place un dispositif afin de proposer ses services pour répondre à cette obligation de révision par un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de cette question à l'ordre du jour.

Celui-ci est modifié comme suit :

- 1- Révision des profils de vulnérabilité des plages de Pirou – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par le Département
- 2- Fonds d'Aide aux Jeunes 2018
- 3- Fonds de Solidarité pour le Logement 2018
- 4- Accueil de loisirs sans hébergement – Ouverture du mercredi matin
- 5- Logement communal 4 rue des Ecoles - Loyer
- 6- Demande de participation financière à l'étude de caractérisation des eaux de lavage et de ruissellement menée par le SILEBAN pour les exploitations maraichères de la Côte Ouest (2 exploitations pirouaises)
- 7- Boulangerie CORNU – Proposition d'installation d'un distributeur de pain.
- 8- Code forestier – Proposition de « préemption » sur une parcelle boisée cadastrée ZB12 vendue par monsieur RENOUF
- 9- Lotissement du Pont – Projet architectural HLM du Cotentin
- 10- Budget commune 2018 – DM n° 1 – Mât acier galvanisé
- 11- Acquisition de tracteur pour les services techniques municipaux
- 12- Cession ancien camion benne et tracteur services techniques municipaux
- 13- Salle polyvalente – modification du sol
- 14- Opération Pierres en Lumières 2018
- 15- Cinéma – Nettoyage annuel consultation prestataire
- 16- Coupe d'herbe 2018
- 17- Délégation de service public SAUR – Avenant n°1 au contrat de DSP.
- 18- Constitution des jurys d'assises 2019
- 19- Questions diverses

1- Révision des profils de vulnérabilité des plages de Pirou – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par le Département

Le service Développement et Aménagement du Territoire (DGA) du Conseil départemental de la Manche propose un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la qualité des eaux littorales dans le cadre des révisions des profils de vulnérabilité des eaux de baignades de Pirou (Armanville et face à la RD94). Cette prestation s'élève à 3 960 € TTC dont 3 168 € pris en charge par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80%), 396 € pris en charge par le Département (10%) et un reste à charge pour la commune à hauteur de 396 € (10%).

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Département et régler la dépense afférente à celui-ci.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Département et à régler la dépense correspondante.

2- Fonds d'Aide aux Jeunes 2018

Madame le Maire présente au conseil la demande d'aide du conseil départemental concernant le Fonds d'Aide aux Jeunes au titre de l'année 2018.

Comme les années précédentes, la participation par habitant est de 0.23 € soit 353.28 € (Base population INSEE 1^{er} janvier 2018 (Base 2015) : 1536 habitants).

Le conseil, à l'unanimité, décide de participer au FAJ et autorise madame le Maire à verser la somme correspondante.

3- Fonds de Solidarité pour le Logement 2018

Madame le Maire présente ensuite au conseil la demande d'aide du conseil départemental concernant le Fonds de Solidarité pour le Logement 2018. Comme les années précédentes, la participation par habitant est de 0.60 € soit 921.60 € (Base population INSEE 1^{er} janvier 2018 (Base 2015) : 1536 habitants).

Le conseil, à l'unanimité, décide de participer au FSL et autorise madame le Maire à verser la somme correspondante.

4- Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Ouverture du mercredi matin

Madame le Maire rappelle au conseil la décision du retour à la semaine de 4 jours d'école à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Suite à une enquête réalisée auprès des parents de l'école du château, la commune sollicite l'ouverture de 20 places d'accueil le mercredi matin pour permettre l'accueil des enfants à l'ALSH de 7h30 à 18h30.

Cette décision implique de solliciter la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche afin d'obtenir l'ouverture de l'ALSH les mercredis toute la journée. Un courrier a été envoyé en ce sens à la COCM le 2 mai dernier.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la demande formulée auprès de la COCM afin d'obtenir l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement de Pirou pour 20 places tous les mercredis de 7h30 à 18h30.

5- Logement communal 4, rue des écoles – Loyer

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de prévoir un logement de « dépannage ». Compte tenu des travaux nécessaires dans ce logement qui ne pourront pas être réalisés cette année et empêchent une location pérenne, madame le Maire propose de dédier le logement situé au-dessus de l'école à l'urgence et propose de baisser le loyer actuellement de 350 € à 250 €.

Le conseil, à l'unanimité, décide de fixer le loyer du logement communal du 4 rue des écoles à 250 € mensuel.

6- Demande de participation financière à l'étude de caractérisation des eaux de lavage et de ruissellement menée par la SILEBAN (Société d'Investissement LEgumière et maraîchère de BASse Normandie) pour les exploitations maraichères de la Côte Ouest (2 exploitations pirouaises)

Madame le Maire présente au conseil la demande de la Station d'expérimentation et de développement légumière de Normandie pour l'obtention d'une subvention de 170 € pour mener à bien l'étude de caractérisation des eaux de lavage et de ruissellement de la filière légumière de la Côte Ouest du département.

Madame LEPELLEUX regrette que la Communauté de communes Cote Ouest Centre Manche n'ait pas voté la subvention demandée contrairement aux Communautés de communes de Les Pieux et de la Côte des Isles et souhaite s'abstenir compte tenu de cette information.

Madame le Maire regrette également la décision de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et propose de solliciter le Président afin de connaître les raisons de ce refus, toutefois, afin de soutenir les maraichers et de maîtriser la qualité des eaux, elle propose de verser la participation demandée par le SILEBAN.

Madame HEROUET ne prend pas part au vote.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, M. FELIX et M. LAURENCE représenté par Mme LEPELLEUX), décide de verser une participation de 170 € à la SILEBAN.

7- Boulangerie CORNU – Proposition d'installation d'un distributeur de pain.

Madame le Maire informe le conseil du souhait de la Boulangerie CORNU de Geffosses d'installer un distributeur de pain à Pirou Pont, près de la mairie. Pour cette installation, monsieur CORNU sollicite un emplacement et un branchement électrique.

Madame le Maire propose d'établir une convention d'occupation du domaine public à titre gracieux d'une durée d'un an afin de permettre à monsieur CORNU de « tester » l'activité. Les modalités de cette convention seront revues d'ici une année.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec monsieur CORNU à compter du 1^{er} juin prochain.

Monsieur RENOUF précise toutefois qu'il lui semblerait plus opportun d'installer le distributeur à Pirou Bourg. Il est dit qu'au Pont, il y a l'école et le futur lotissement.

8- Code forestier – Proposition de « préemption » sur une parcelle boisée cadastrée ZB12 vendue par monsieur RENOUF

Madame le Maire informe le conseil du courrier envoyé par la SELARL LEONARD Notaire qui informe la commune de la possibilité d'exercer son droit de préférence au regard de la vente de la parcelle ZB12 appartenant à monsieur Joël RENOUF pour un montant de 500 €.



Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préférence au regard de la parcelle ZB12 appartenant à monsieur Joël RENOUF.

9- Lotissement du Pont – Projet architectural HLM du Cotentin

Madame le Maire présente au conseil le projet établi par monsieur Antoine BOISROUX architecte désigné par la SA HLM du Cotentin pour la réalisation des « lofts seniors » et des logements HLMs prévus au lotissement du Pont.

Après études des plans, le conseil souhaite soumettre une demande de modification concernant deux logements du lot 22 dont la mitoyenneté est réalisée par le séjour au rez de chaussée et les chambres à l'étage, ce qui risque d'entraîner des problèmes de voisinages. Il serait préférable si cela est techniquement possible, que ces logements soient séparés par les garages.

Après discussion, le conseil à l'unanimité, donne un avis favorable au dossier présenté sous réserve de la prise en compte de la modification demandée.

10- Budget commune 2018 – DM n° 1 – Mât acier galvanisé

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder à une décision modificative budgétaire sur le budget commune 2018 afin de permettre le règlement en investissement du mât à destination de la SNSM pour le drapeau de Pirou.

Madame le Maire propose la modification ci-après :

Compte à débiter	Compte à créditer
2315-11 : - 1 250 €	2188 : + 1 250 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise la décision modificative n° 1 telle qu'exposée ci-dessus.

11- Acquisition de tracteur pour les services techniques municipaux

Madame le Maire informe le conseil que le petit tracteur des services techniques a de gros problèmes de direction, que le devis pour la réparation est élevé compte tenu de la vétusté du tracteur, monsieur GIARD sollicite l'accord du conseil afin de consulter des vendeurs.

La dépense pour ce matériel est estimée à maximum 20 000 € TTC.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin de déléguer le choix du matériel à la commission travaux et la commission d'appel d'offres pour permettre le changement de matériel rapidement.

De plus pour permettre le règlement de ce matériel, il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire sur le budget commune 2018 qui est proposée comme suit :

Compte à débiter	Compte à créditer
2315-11 : -20 000 €	21578 : + 20 000 €

Le conseil, à l'unanimité autorise :

- Le lancement de la consultation pour l'acquisition d'un tracteur
- La délégation du choix du matériel et du prestataire à la commission travaux et à la commission d'appel d'offres
- La décision modificative budgétaire n° 2 telle que présentée ci-dessus.

12- Cessions ancien camion benne et tracteur services techniques municipaux

Madame le Maire rappelle au conseil l'acquisition d'un nouveau camion benne et d'un nouveau tracteur pour les services techniques.

Elle propose de céder au plus offrant le matériel obsolète. Monsieur LECOUEY précise que le camion benne doit être vendu uniquement pour pièces et en aucun cas ne peut être remis en circulation et que le tracteur pourrait éventuellement faire l'objet d'une reprise.

Une annonce paraîtra dans le journal, sur le site Internet de la commune et dans les affichages officiels afin de définir les modalités de la cession et de prévenir les personnes intéressées qu'elles doivent remettre leur(s) offre(s) sous plis cachetés en mairie. Ces offres seront ouvertes en commission d'appel d'offres et attribuées au plus offrant.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à la mise en vente du matériel selon les modalités exposées ci-dessus et délègue le choix des acquéreurs à la commission d'appel d'offres.

13- Salle polyvalente – modification du sol

Madame le Maire rappelle au conseil l'étude en cours concernant l'éventuelle modification du sol de la salle polyvalente.

Monsieur GIARD a sollicité plusieurs entreprises :

- SARL Prunier Batitek : remplacement du parquet actuel par du carrelage : 9 004.80 € TTC
- Bruno LEBOUVIER : remplacement du parquet actuel par du carrelage : 13 602.95 € TTC
- Bruno LEBOUVIER : remplacement du parquet actuel par du sol PVC : 13 512.62 € TTC
- Bruno LEBOUVIER : remplacement du parquet et du carrelage par du sol PVC : 23 150.84 € TTC

Après discussion, le conseil à la majorité 14 voix pour, 3 abstentions (Mme DIOT, M. FELIX et M. LALLEMAND) et 2 voix contre (Mme LEPELLEUX et M. LAURENCE représenté par Mme LEPELLEUX) :

- Décide de retenir la solution du remplacement du parquet actuel (90 m²) par du carrelage de même type et de même catégorie que l'existant
- Autorise madame le Maire à signer le devis présenté par la SARL Prunier Batitek à hauteur de 9 004.80 € TTC et à régler la dépense afférente prévue au budget commune 2018 compte 2313-50

Monsieur LALLEMAND précise qu'il s'abstient car il aurait préféré le maintien du parquet pour les danseurs notamment.

Madame LEPELLEUX précise qu'elle vote contre car compte tenu du montant demandé pour refaire la totalité de la salle en PVC, elle aurait préféré cette solution qui, à son avis, aurait éliminé le problème du sol glissant.

Madame SOHIER rappelle que d'autres travaux devront avoir lieu dans la salle afin de la mettre en conformité et de modifier la cuisine notamment et que ceux-ci entraîneront certainement des modifications du sol donc qu'une dépense à minima paraît plus raisonnable.

14- Opération Pierres en Lumières 2018

Madame le Maire propose de participer à l'opération Pierres en Lumières menée par la Fondation du Patrimoine à l'échelle régionale 2018.

Elle propose au conseil de mettre à nouveau en lumière le bâtiment de l'ancien presbytère, grâce à des projecteurs qui pourraient être loués à la société SONOLEC pour un montant de 60 €, le samedi 19 mai prochain de 20h à 1h. Cette mise en lumière pourrait être accompagnée d'une exposition réalisée par l'association l'Art en Soi à l'intérieur du bâtiment et la participation de l'association Pirouésie dans les jardins.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à procéder à l'inscription de la commune à ce festival, à signer le devis présenté par la société SONOLEC et à régler les dépenses correspondantes.

15- Cinéma – Nettoyage annuel consultation prestataire

Madame le Maire informe le conseil de la fermeture annuelle du cinéma de Pirou qui est prévue du mercredi 5 au mercredi 11 septembre prochain.

Pendant cette fermeture, la commune désigne une société de nettoyage afin de réaliser un nettoyage complet. La société SOVINET qui avait réalisé la prestation en 2016 et 2017 et donné entière satisfaction a été sollicitée afin de fournir un devis pour cette année.

Ce devis s'élève à 2 412 € TTC comme en 2016/2017.

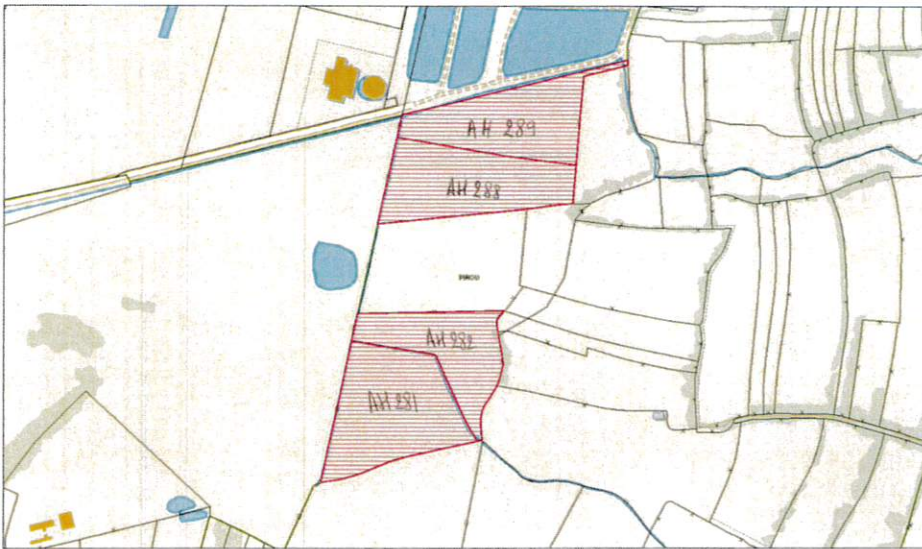
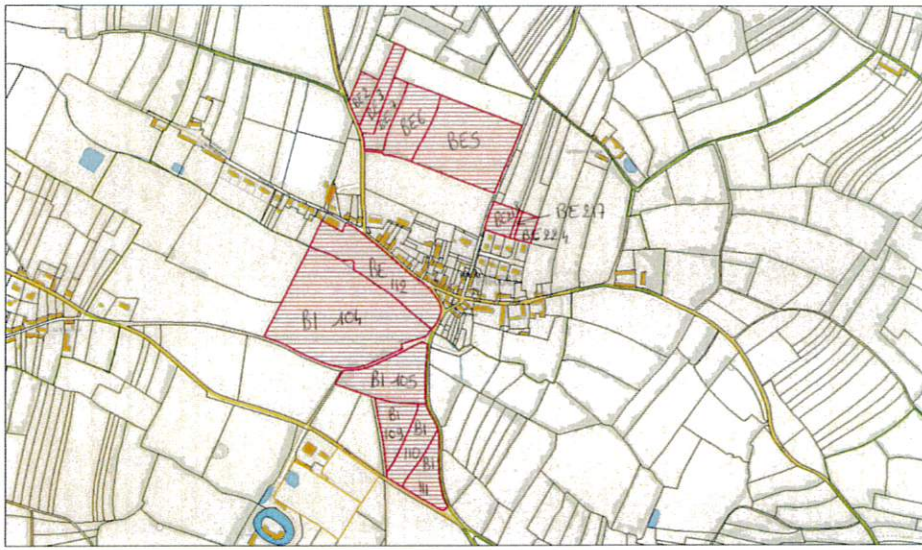
Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense afférente.

16- Coupe d'herbe 2018

Madame le Maire rappelle au conseil les coupes d'herbe qui sont allouées tous les ans aux Pirouais qui le souhaitent.

Les parcelles suivantes sont proposées à la coupe :

Section	Numéro	Superficie
BE	2	2 926 m ²
BE	3	4 537 m ²
BE	5	22 033 m ²
BE	6	9 318 m ²
BE	7	4 227 m ²
BE	217	Lot n°1 : 4 994 m ²
BE	218	
BE	224	
BE	112	Lot n°2 : 56 820 m ²
BI	104	
BI	105	11 979 m ²
BI	109	Lot n°3 : 17 849 m ²
BI	110	
BI	111	
AH	281	12 025 m ²
AH	282	7 690 m ²
AH	288	10 168 m ²
AH	289	9 537 m ²



Le conseil municipal décide d'attribuer au plus offrant les parcelles communales concernées et de solliciter les Pirouais intéressés par voie d'affichage. Les offres doivent être déposées en mairie pour le 25 mai 2018 à 12h00 sous pli cacheté sur lequel sera indiqué « Coupe d'Herbe - Ne pas ouvrir avant la commission ».

Il est précisé qu'une seule coupe est autorisée, que le terrain doit être bien nettoyé après la coupe et que le lot 2 devra impérativement être fauché avant le 9 juillet 2018. Il est précisé que seuls les Pirouais peuvent présenter une offre et que le produit de la coupe doit faire l'objet d'une consommation personnelle et ne peut être revendu.

Les membres de la commission d'appel d'offres, de la commission environnement et de la commission agriculture/pêche sont chargés par le conseil, à l'unanimité d'ouvrir les plis et d'attribuer les parcelles afin que les coupes puissent être réalisées dans les meilleures conditions.

17- Délégation de service public SAUR – Avenant n° 1 au contrat.

Madame le Maire soumet au conseil un projet d'avenant n° 1 du contrat de délégation de service public signé avec la SAUR pour l'exploitation de son service public d'assainissement collectif. Cet avenant permet la prise en compte des trois nouveaux postes de relèvement mis en place suite aux travaux de raccordement de l'Eventard ainsi que l'actualisation de l'indice représentatif des coûts de l'électricité.

Ce projet a été étudié et validé par le bureau d'étude ADM Conseil en charge des vérifications de la DSP pour la commune de Pirou.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de DSP conclu avec la SAUR pour l'exploitation du service d'assainissement collectif.

18- Constitution des Jury d'assises 2019

Madame le Maire donne lecture du courrier accompagnant l'arrêté de la préfecture portant répartition du nombre de jurés de la liste annuelle du jury des assises 2019. Trois personnes de plus de 23 ans doivent être tirées au sort parmi la liste électorale principale de Pirou.

Il est procédé au tirage au sort selon les modalités définies par le préfet.

Sont tirés au sort :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Page de la liste électorale</u>	<u>Ligne de la liste électorale</u>
LECONTE	Franck	76	10
GUTIERRES	Mireille	47	2
PIGERRE	Océane	116	4

19- Questions diverses

I. Foire aux Bulots 2018

Madame le Maire souhaite remercier monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, monsieur Stéphane TRAVERT, pour sa visite officielle lors de la Foire aux Bulots 2018.

Celui-ci était accompagné de nombreuses personnalités qu'elle souhaite également remercier pour leur présence telles que :

Monsieur Jean-Marc SABATHE, Préfet de la Manche

Monsieur Edmond AICHOUN, Sous-Préfet de Coutances

Monsieur Marc LEFEVRE, Président du Conseil Départemental de la Manche

Madame Valérie NOUVEL, Vice -Présidente du Conseil Départemental de la Manche

Madame Clothilde EUDIER, Vice – Présidente en charge de l'Agriculture au Conseil Régional de Normandie représentant monsieur Hervé MORIN qui n'avait pu se rendre disponible

Madame Christiane VULVERT, conseillère régionale

Messieurs les Sénateurs Philippe BAS et Jean BIZET

Monsieur le Député, Grégory GALBADON

Monsieur Henri LEMOIGNE, Président de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche ainsi que plusieurs vice-présidents et maires de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche

Monsieur Jean KUGLER, directeur départemental de la DDTM

Monsieur Jean-Pascal DEVIS directeur adjoint de la DDTM, délégué à la mer et au littoral

Monsieur Laurent DUPONT directeur adjoint de la DDPP

Monsieur Thierry HELIE, président du Comité régional de la Conchyliculture

Monsieur Pascal FERREY, Président de la Chambre d'agriculture

Messieurs les représentants de la Gendarmerie et des Pompiers

Des élus communaux et des présidents d'associations de Pirou

Ainsi que la SNSM qui participait activement à la manifestation.

L'édition 2018 s'est très bien déroulée, le nombre de visiteurs est en hausse. De nombreux participants ont qualifié la foire de TRES BELLE FOIRE.

Madame le Maire remercie les membres de l'association ATPP et les bénévoles qui ont fortement contribué à cette belle réussite.

II. Commission voirie du 7 mai 2018

Madame le Maire expose les projets et propositions de la commission d'appel voirie (un compte rendu complet sera remis aux conseillers municipaux ultérieurement)

A. Signalétique communale

- Voies qui donnent sur la rue Fernand Desplanques :
Mise en place de 2 panneaux « STOP » rue de Normandie et avenue d'Annville, toutes les autres voies en « Cédez passage »
- « La Marée » :
Du boulevard sous la Dune vers rue Fernand Desplanques 1 « Cédez le passage »
- Parking Place de Gaulle :
Vers la rue Fernand Desplanques : Cédez le passage / vers boulevard sous la dune « Cédez le passage »
- Square Picard :
1 cédez le passage venant de la rue des Hublots et 2 cédez le passage venant de la rue des Cigognes
- Pirou Pont :
1 dos d'âne sur la RD72 entre la sortie pompiers et le virage (en direction du château)

B. Travaux divers

- Terrain de tennis : le nettoyage est à terminer – le terrain sera bitumé, le grillage remis en place et un panneau stationnement réservé aux joueurs sera mis en place.
- Terrain de l'ASA : les arbustes empêchent la bonne visibilité. Il faudrait les tailler à 80 cm ou 1 m du sol. Plusieurs personnes sont venues se plaindre de la dangerosité des lieux. La mairie n'étant pas responsable de l'entretien de ce terrain, elle a demandé à l'ASA d'intervenir rapidement.
- Toilettes rue Fernand Desplanques : la rénovation est en cours. Il est précisé qu'en cas de nouvelles dégradations, elles ne seront plus remises en état.
- Rue Fernand Desplanques : les coussins berlinois vont être enlevés ainsi que les plots centraux, un dos d'âne va être réalisé.

TOUR DE TABLE

Madame le Maire informe le conseil de l'ouverture prochaine de l'institut de beauté de madame Julie DEPOIVRE à Pirou plage.

Monsieur MAUDUIT demande que le passage communal situé boulevard de la mer (entre le magasin de la SNSM et les gîtes en location) soit nettoyé.

Madame LEPELLEUX demande si les travaux de peinture de la façade du cinéma sont programmés. Monsieur GIARD étant absent, la question sera revue ultérieurement.

Madame LEPELLEUX a constaté que le terrain a coté de la bibliothèque avait été complètement nettoyé. Elle souhaite savoir si un projet est prévu à cet endroit. Madame le Maire informe le conseil que le nettoyage était nécessaire à l'approche de la saison estivale et qu'il n'y a pas de projet particulier pour ce site.

Madame LEPELLEUX souhaite connaître la raison du déplacement des plots à coté du cinéma. Madame le Maire informe le conseil que la tente communale va être installée pour la saison et mise à disposition des différentes associations pirouaises pour leur manifestation. Madame LEPELLEUX souhaite l'utiliser en cas de mauvais temps pour la gym.

Madame LEPELLEUX signale un problème électrique survenu à Pirou plage récemment et demande si la mairie a été informée. Une personne est venue signaler le problème en mairie, il lui a été conseillé de se tourner vers ENGIE.

Monsieur FELIX informe le conseil que le Restaurant Le Pirouais lui a signalé un robinet qui fuit dans la haie en face de son établissement depuis la Foire aux Bulots. Il est regrettable que le restaurateur n'ait pas signalé ce problème en mairie, il aurait pu être réglé plus tôt.

Monsieur FELIX souhaite la modification des invitations envoyées pour le repas des anciens. Il propose qu'une case « conjoint » soit ajoutée systématiquement afin que les participants puissent venir accompagner si leur conjoint à moins de 70 ans. Madame RAPILLY précise que plusieurs types d'invitation sont envoyées et que la référence pour les envois est l'inscription sur les listes électorales.

Madame RAPILLY remarque que le cimetière aurait besoin d'être nettoyé.

Madame LEDANOIS, monsieur RENOUF et madame SOHIER informent le conseil que réservoir d'eau mis en place par la commune au cimetière est fréquemment vide. Une réflexion sera menée afin de remédier à ce problème.

Madame LEDANOIS demande si l'approvisionnement en eau est possible à la borne camping-car moyennant paiement (Carte bancaire) pour d'autres utilisateurs que les camping-caristes. Il semble que le système le permette, toutefois cette information sera vérifiée.

Monsieur RENOUF souhaite savoir si le relais ORANGE sera bientôt en fonctionnement et quand cesseront les difficultés avec SFR. Madame le Maire informe le conseil que les travaux ORANGE sont en cours et que malheureusement le réseau SFR subit une nouvelle panne actuellement.

Monsieur LAUVRAY signale que le GR situé entre les Miellettes et la Carbonnerie a besoin d'être entretenu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Le Maire,
Noëlle LEFORESTIER.

